



Réunion de la Commission de Concertation
Vergadering van de Overlegcommissie

mardi 14 mai 2024 à 09:00

ORDRE DU JOUR - AGENDA

1. APPROBATION PROCES- VERBAL
23/04/2024

GOEDKEURING NOTULEN:

2. EXAMEN DES DOSSIERS :

BEOORDELING DOSSIERS :

N° Nr	H U	N° dossier Dossier nr	Demandeur Aanvrager	Situation du bien Ligging van het goed	E.P. O.O	Motifs Redenen
1.	09:00	17/PFU/192648 8/	Administration communale de Watermael-Boitsfort	<p>Avenue des Coccinelles 1 - 150 abattre des arbres morts et malades, l'élargissement des fosses d'arbres de l'Avenue des Coccinelles et la plantation de nouveaux arbres d'une autre espèce.</p> <p>Des ormes ont été plantés par le service de plantation de la Commune de Watermael-Boitsfort en 2010. Ces arbres ont été plantés dans des fosses de petites dimensions. Il a été constaté que depuis leur plantation, ces arbres ont commencé à dépérir et ont commencé à attraper des maladies. L'étude phytosanitaire des arbres a permis de mettre en exergue que les fosses existantes dans lesquelles les arbres ont été plantés ne leur permettent pas de</p>	X	application de la prescription particulière 25.1. du PRAS (actes et travaux ayant pour objet la création ou la modification de l'aménagement des voiries et itinéraires des transports en commun)

				développer leur racine correctement et d'être assez robustes aux attaques extérieures. Sur 78 arbres existants : - Abattre 17 arbres morts - Abattre 38 arbres malades et - Conserver 23 arbres Projeté : - Planter 61 nouveaux arbres Total : 84 arbres en situation projetée.		
2.	09:45	PU/31853-23	IMMOBILIERE GREENWICH	Rue Middelbourg 79 isoler la toiture à rue (type sarking) et la façade latérale gauche	-	application de la prescription particulière 21. du PRAS (modification visible depuis les espaces publics)
3.	10:00	PU/31882-24	Monsieur KARCHER	Avenue du Cor de Chasse 103 régulariser un appartement sous toiture	X	dérogation à l'art.6 du titre I du RRU (toiture - hauteur)
4.	10:20	PU/31862-24	Monsieur et Madame ET/OU Florence PIRSON	Rue de l'Hospice Communal 77 rénover et transformer une maison unifamiliale, créer une lucarne en toiture, modifier des baies en façades avant et arrière, isoler les façades et la toiture de l'annexe	X	dérogation à l'art.6 du titre I du RRU (toiture - hauteur) Art. 126§11 Dérogation à un PPAS dérogation à l'art.4 du titre I du RRU (profondeur de la construction)
5.	10:40	PU/31754-23	Monsieur PERSOONS	Rue Théophile Vander Elst 62 régulariser le changement d'affectation du rez-de-chaussée commercial de l'habitation en logement, modifier la répartition des locaux entre les 2 logements et aménager une terrasse au 2ème étage	X	application de la prescription générale 0.6. du PRAS (actes et travaux portant atteinte aux intérieurs d'îlots) dérogation à l'art.11 du titre I du RRU (aménagement de la zone de recul) dérogation à l'art.4 du titre I du RRU (profondeur de la construction) dérogation à l'art.6 du titre I du RRU (toiture - hauteur) application de la prescription particulière 1.5.2° du PRAS (modifications des caractéristiques urbanistiques des constructions) Art. 126§11: MPP uniquement pour dérogation au volume, à l'implantation ou à l'esthétique des constructions

6.	11:10	PU/31898-24	Monsieur DAELMAN	Boulevard du Souverain 86 régulariser la construction d'un auvent et le remplacement d'une porte de garage	X	Art. 126§11 Dérogation à un PPAS dérogation à l'art.12 du titre I du RRU (aménagement des zones de cours et jardins)
7.	11:25	PU/31871-24	Monsieur NOIRHOMME	Avenue de Tercoigne 15 rénover et étendre une maison unifamiliale 4 façades et construire une piscine	X	application de la prescription générale 0.6. du PRAS (actes et travaux portant atteinte aux intérieurs d'îlots)
8.	11:45	PU/31870-24	Monsieur BUYSE Happi S.R.L.	Place A. Payfa- Fosséprez 2 rehausser la toiture, modifier les volumes en façade arrière et démolir des annexes arrières	X	application de l'art. 207 §1.al4 du COBAT (monument ou ensemble antérieur à 1932 inscrit à titre transitoire à l'inventaire) application de l'art. 237 du COBAT (zone de protection d'un bien classé (actes et travaux modifiant les perspectives sur ce bien classé ou à partir de celui-ci)) application de la prescription particulière 21. du PRAS (modification visible depuis les espaces publics) dérogation à l'art.6 du titre I du RRU (toiture - hauteur)